

PORT JUVENAL
COMMISSION TRAVAUX EXCEPTIONNELS (CTE)
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 MARS 2022

Le Lundi 7 mars 2022, la CTE s'est réunie à 17h00 dans les locaux de Foncia.

Sont présents :

Les membres de la CTE :

Mesdames Legros (M5), Mounier (M5), Monier (M3), (M12), Migliore (M8), Loudhini (M6),
Fourquier (M6)

Messieurs Mounier (M5), Monier (M3), Turquet (M10), Caucheteux (M1), Blanc (M7),
Fourtet (M7), Maraux (M6), Migliore (M8), Acquier (M7), Devalland (M8)

Monsieur de Lausun (FONCIA)

Sont excusés :

Messieurs Bonnet (M4), Louis (M8)

Monsieur Fourtet assure le secrétariat et Monsieur Monier l'animation de cette réunion.

COURRIER à Monsieur HUET, représentant l'équipe de maîtrise d'oeuvre

Madame Loudhini, Présidente du Conseil de l'Union, fait part de la demande du Conseil de l'Union d'envoi à Monsieur Huet d'un courrier de mécontentement et d'inquiétude sur son travail. Une proposition de courrier a été envoyée préalablement à cette réunion aux membres de la CTE. Après débats, la CTE se prononce favorablement (1 abstention, 1 vote contre) pour l'envoi de ce courrier. Monsieur de Lausun, en tant que Directeur de l'Union, transmettra, après corrections, le courrier à Monsieur Huet. Une rencontre avec l'architecte pourrait être envisagée.

HONORAIRES de l'équipe de Monsieur HUET

Monsieur de Lausun présente, pour avis et paiement, la note d'honoraires numéro 2. Après règlement de celle-ci, le solde d'honoraires restant dû sera de 11 440,00 € ht soit 13 728,00 € TTC (contrat de 52 800,00 € TTC). Le règlement de cette note est accepté.

REUNION DU 22 MARS 2022

Monsieur de Lausun rappelle la réunion du 22 mars qui sera animée par ISEA.

TABLEAU COMPARATIF ET GRILLE D'ANALYSE DES SOLUTIONS DE PROTECTION SOLAIRE ET DE MENUISERIES

Les solutions étudiées ou en cours d'étude sont évaluées en regard d'objectifs à atteindre. Le tableau comparatif, envoyé préalablement aux membres de la CTE, est renseigné par les membres présents après débats.

Après renvoi du tableau mis à jour, chaque membre de la CTE transmettra son avis ou ses propositions pour le 14 mars 2022.

CHANGEMENT DES MENUISERIES

Un courrier sera envoyé aux copropriétaires pour leur rappeler les conditions dans lesquelles ceux-ci peuvent changer leur menuiserie.

INFORMATIONS FINANCIERES ET JURIDIQUES

Monsieur Devalland a eu contact avec Monsieur Boudouyre (courtier en prêts collectifs partenaire de l'ALEC/ plus de 40 actions menées à bien sur Montpellier) qui pourra informer la CTE (intervention d'une demi-heure heure) des possibilités de financement des travaux mais surtout les possibilités et les avantages de ce type de prêt notamment pour les copropriétaires bailleurs.

Monsieur Blanc indique que dans chaque règlement intérieur de copropriété est indiquée la possibilité de poser « des stores et fermetures extérieures » sous réserve que la teinte et la forme soient celles choisies par le syndic de la copropriété avec l'approbation de l'Assemblée Générale ».

Mais il est mentionné également que « rien ne doit être fait qui puisse porter atteinte à la destination, compromettre l'harmonie et la solidité de l'ensemble immobilier »

PROCHAINE REUNION DE LA CTE

Les membres de la CTE conviendront d'une prochaine date de réunion.

La réunion se termine à 20h00.

Compte rendu établi par Madame Loudhini, Messieurs Fourtet, Devalland, Monier.

Le présent compte rendu est transmis aux membres de la CTE et à Monsieur De Lausun (FONCIA) qui se charge de transmettre le présent PV à l'équipe de maîtrise d'œuvre.
